



Conseil Municipal

Séance du 04 février 2020

Rapport d'Orientations Budgétaires

Sommaire

1	Le contexte économique et social	3
1.1	La zone euro	3
1.2	La France	3
1.3	La Région Hauts de France	3
2	Le contexte financier général	3
2.1	Les concours financiers de l'Etat	3
2.2	La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation	4
2.3	Les dotations de péréquation horizontale	4
2.4	La poursuite des transferts de compétences entre communes et intercommunalités	5
3	Le panorama des services rendus en 2019	5
3.1	Les services techniques	5
3.2	L'urbanisme	6
3.3	Le Pôle Culture et Évènementiel	7
3.4	Le pôle Éducation, Jeunesse et Sport	9
3.5	Le pôle Social	12
3.6	Le pôle Secrétariat Général – Citoyenneté	14
3.7	Pôle sécurité	15
3.8	Pôle finances	17
3.9	Pôle Ressources humaines	18
3.10	Pôle Achats	20
3.11	Pôle communication	20
4	La situation et les orientations budgétaires de la ville de Saint Leu d'Esserent	22
4.1	La situation financière de la ville à fin 2019	22
4.2	Les applications du contexte financier à notre commune	25
4.3	La stratégie budgétaire pour 2020	26
4.4	Les orientations budgétaires 2020	32

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Ce débat est précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

L'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations budgétaires et financières doivent faire l'objet d'une publication, d'une mise en ligne, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1 Le contexte économique et social

1.1 La zone euro

- Le contexte économique s'est ralenti en 2019 et les prévisions relatives à l'année 2020 intègre une légère hausse.
- La croissance était à + 1,8% en fin d'année 2018, pour 2019, les derniers chiffres annoncent un taux de + 1,2%.
- L'inflation affichait un taux de + 1,8 % en 2018, il est de + 1,2% en 2019.

1.2 La France

- Fin 2019, le ralentissement de la croissance se confirme avec un taux fixé à + 1,3%.
- Le taux de chômage était de 9,1 % au 3^{ème} trimestre 2018, il est à 8,6 % au 3^{ème} trimestre 2019.
- Selon l'INSEE, l'inflation (IPC) était de + 1,9 % sur un an en novembre 2018, et de + 1 % sur un an en novembre 2019.
- Le déficit public est estimé à 3,1% du PIB pour 2019 (au-dessus du seuil de 3% fixé par la procédure européenne de déficit excessif). Suivant la Loi de finances 2020, il atteindrait 2,2% du PIB avec une croissance estimée à 1,3% et une inflation à 1,1%.

1.3 La Région Hauts de France

- Concernant le nombre de création d'entreprises, la Région enregistre un taux de + 19,9% sur un an (septembre 2018- septembre 2019) avec un taux de 14,7% pour le département de l'Oise, inférieur au taux national de 16,6%. Parallèlement le taux de défaillances d'entreprises sur la Région est de - 3% (3^{ème} trimestre 2018 - 3^{ème} trimestre 2019) alors qu'il est de + 7% pour l'Oise (seul taux positif de la Région).
- Le taux de chômage passe de 11,3 % à 10,5 % sur un an (3^{ème} trimestre 2018 / 3^{ème} trimestre 2019). Et de 9,0% à 8,4% pour l'Oise.
- Une hausse de recrutements est observée sur un an (+ 9 900 emplois entre le 3^{ème} trimestre 2018 et 3^{ème} trimestre 2019) dans les secteurs d'activité de l'agriculture (+0,5%), de la construction (+1,5%), sur le tertiaire non marchand (+ 0,4%) et sur le tertiaire marchand (+0,8%). Une baisse est constatée sur le secteur de l'industrie (-0,6%).

2 Le contexte financier général

Depuis 2014, les collectivités contribuent à l'effort de redressement des comptes publics. Le gouvernement souhaite réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités de 12 milliards d'euros. Des contrats sont conclus entre le représentant de l'Etat et les régions, les départements, les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 150 000 habitants afin de limiter les hausses des dépenses de fonctionnement à 1,2%.

L'Etat garantit à travers la Loi de Finances le maintien des concours financiers aux collectivités, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

2.1 Les concours financiers de l'Etat

En 2020, l'Etat garantit un maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal à hauteur de 27 milliards d'euros pour 26,9 en 2019. Cependant les mécanismes de péréquation font que les communes les plus aisées fiscalement voient une diminution de leur DGF. Cette dernière est composée de :

- La Dotation Forfaitaire (DF) pour toutes les communes
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les communes rurales
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour les communes urbaines

L'évolution des enveloppes des trois dernières dotations du tableau (DNP, DSR, DSU) est chaque année financée en partie par un prélèvement sur la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement (écrêtement de la Dotation forfaitaire).

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui vise à financer notamment les projets de rénovation thermique, de transition énergétique ou de mise aux normes des équipements publics, est maintenue à son niveau de 2019 à 570 millions d'euros.

2.2 La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation

Le 10 janvier 2019, Monsieur le trésorier est venu remettre à Monsieur le Maire, un courrier ministériel sur la réforme de la taxe d'habitation.

Dans celui-ci, il est stipulé : « [...] l'ensemble des Françaises et des Français paieront pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019, pour 80% des foyers, et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés.

Elle sera supprimée, pour les résidences principales, sans création ou augmentation d'impôts. Les 24,4 millions de foyers fiscaux bénéficieront ainsi d'une hausse supplémentaire de leur pouvoir d'achat de 18 millions d'euros en 2023.

Dès 2021, au début du prochain mandat municipal, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne.

Dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle versée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La compensation répondra ainsi aux deux objectifs suivants :

- L'autonomie financière et le pouvoir de taux des communes seront préservés
- La compensation sera intégralement fiscale, sous forme de taxe sur le foncier bâti sans aucune dotation et sans lien avec le budget général de l'Etat.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu par votre commune, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du maire en matière de taux de taxe foncière. Toute baisse de taux votée par la commune bénéficiera intégralement aux contribuables locaux. Toute hausse de taux bénéficiera intégralement au budget de la commune. Les recettes ainsi obtenues en remplacement de la TH évolueront de manière dynamique au rythme où évolue l'assiette foncière locale. Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020. Je vous prie de trouver, en annexe, le coefficient correcteur pour votre commune, estimé à partir des données 2018. Il sera actualisé en fonction de l'évolution du bâti jusqu'en 2020. L'architecture globale de la réforme de la fiscalité locale vous est présentée dans les fascicules ci-joints. [...] ».

Dans les documents joints, les ressources de taxe d'habitation et produit foncier communale sont estimées à 1813 k€ sur la base d'une simulation 2018. Le foncier bâti départemental étant de 1 120 k€ et le produit foncier communal de 721 k€, on arriverait à un total de 1841 k€. Le coefficient correcteur appliqué sera de 0,9845583603 pour revenir au niveau de 1813 k€.

Monsieur le trésorier nous indique également une autre disposition importante, le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022. Il n'est donc plus possible de modifier le taux TH ni les abattements.

2.3 Les dotations de péréquation horizontale

Le FPIC (Fond de Péréquation InterCommunal) est maintenu à son niveau 2019 (1 Milliard d'euros). Il est géré au niveau des intercommunalités soit sur le principe de droit commun (en fonction d'un nouvel

indicateur, le potentiel financier agrégé) ou avec des règles propres définies par l'intercommunalité dans un cadre réglementaire.

2.4 La poursuite des transferts de compétences entre communes et intercommunalités

Les compétences transférées aux intercommunalités font en parallèle l'objet de transferts de charges qui se traduisent par des diminutions de l'Attribution de Compensation suite à des évaluations effectuées par une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), organe de l'intercommunalité composé des représentants des communes membres. L'attribution de compensation étant la somme versée par l'intercommunalité qui compense globalement la perte des recettes transférées des communes vers l'intercommunalité moins les charges transférées.

3 Le panorama des services rendus en 2019

La collectivité compte 11 pôles d'activité qui assurent le fonctionnement des services :

3.1 Les services techniques

Présentation du service

Les services techniques prennent en charge la propreté de la ville, l'entretien des bâtiments municipaux, du patrimoine, l'entretien de écoles, des parcs et jardins et de la voirie....

Nombre d'agents :

30 agents dont :

- **1** directeur de pôle avec **1** secrétaire
- **4** responsables de services
- **9** agents qui interviennent pour la mise en valeur des espaces publics de la ville
- **10** agents en charge du nettoyage des bâtiments
- **3** agents techniques qui agissent pour la sauvegarde de la propreté et le bon état d'usage des bâtiments
- **2** agents en charge de la logistique
- **+ 16** agents du chantier insertion en soutien transversal

4 services :

- Direction, accueil et secrétariat
- Espaces verts et propreté
- Bâtiments et voirie
- Logistique
- Interface avec le chantier d'insertion

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019

- **950** interventions, tout corps d'état, réalisées en 2019. Le service bâtiments et entretien des locaux est à l'origine de 60 % de ces interventions
- **30** principaux sites sur la commune
- **700 m²** de massifs fleuris garnis de 9300 fleurs (2000 pensées, giroflées, 100 chrysanthèmes, 7200 bulbes (tulipes, narcisses))
- **10** hectares d'espaces verts (100 arbres pour le centenaire de l'armistice, 6814 plantes annuelles)
- **21** km de voirie

Chantiers marquants de l'année 2019

Cadre de vie :

- Un entretien important des berges a été réalisé (élagage et ragréage des chemins)
- Développement des interventions sur de nouveaux secteurs (quartier du Haut-Mettemont)

- Réfection de voiries (parking de la médiathèque, place de la rue du peuple)
- Modernisation de l'éclairage public sur 12 rues
- Mise en protection de la carrière des danses.

A noter :

L'entretien du cimetière est repris de façon régulière sous coordination du pôle Citoyenneté.

Concernant les bâtiments, un entretien significatif a été opéré :

- Mise en place de la télégestion et changement de 4 chaudières ;

Ecoles

- Remise en état des caches moineaux de toiture de l'école Jean-Baptiste Clément élémentaire, entretien de toitures de divers bâtiments
- La peinture de la cantine Jean Macé, protections visuelles des écoles Raymonde Carbon et Jean Macé, rénovation des blocs sanitaires de l'école maternelle Jean-Baptiste Clément ;
- La pose de revêtement de sol à l'école maternelle Jean Macé ;

2 nouveaux locaux associatifs

- La transformation d'un logement communal en salle d'accueil des associations sportives et de la salle des gardes (Château de la Guesdière) ;

Sport

- Changement d'une partie de la clôture au stade Thierry Doret ;
- Nettoyage de la haie et réfection des tennis pilotage par le service des sports ;

Evènementiel / Culture

- Mise en place des installations pour le feu d'artifices du 13 juillet au stade Pascal Grousset
- Remise en état des spots du musée.

3.2 L'urbanisme

Présentation du service

Le service urbanisme assure et atteste de la bonne conformité des travaux et délivre, sur demande écrite, des informations issues de la matrice cadastrale (données propriétaires).

Il assure également des missions liées à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, comme suivre les dossiers de rétrocession de voirie, suivre les projets urbains, apporter un appui technique sur les sujets fonciers divers.

Nombre d'agents :

2 agents dont :

- **1 agent** d'urbanisme à temps complet
- **1 agent** d'urbanisme à 20% de temps

Un deuxième agent vient en renfort en 2019 afin, entre autres, d'assurer une continuité de service avec l'agent unique du service.

2 services :

- Accueil et secrétariat
- Projets d'aménagement

Les missions en lien direct avec le public consistent à accueillir les habitants et les entreprises pour leur apporter des renseignements sur les démarches à effectuer dans le cadre de leurs projets de travaux ainsi que l'instruction des dossiers d'autorisation de travaux dont voici le bilan à la fin 2018 :

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019 et comparaison avec 2018

Types d'autorisations	Nombre de dossiers instruits en 2018	Nombre de dossiers instruits en 2019
Déclarations d'intention d'aliéner	63	65
Certificats d'urbanisme	89	77
Déclarations préalables de travaux	56	66
Permis de démolir	1	2
Permis d'aménager		1
Permis de construire	7	11
	216	222

Projets à venir

Le projet d'aménagement « Stradal », reconversion d'une friche industrielle en quartier d'habitation. Quelques chiffres :

- **209** logements
- **2** places de stationnement par logement
- **2 220** m² dédiés aux cellules d'activités
- **1** hectare de superficie du jardin public avec voies douces
- **5** terrains à bâtir
- **1** hôtel de **1 500** m²
- **45** places de stationnement sur l'espace public
- **700** mètres de promenade complète autour d'un étang de **1,8** hectare

3.3 Le Pôle Culture et Évènementiel

Présentation du service

Le pôle Culture – Évènementiel assure toute la programmation culturelle et événementielle de la ville sur l'année. Il dispense également des cours liés aux arts en tout genre. Il propose un accès à la culture par le biais de la médiathèque et se charge également de faire découvrir le patrimoine local par des actions de promotion.

Nombre d'agents :

16 agents dont :

- **1** directeur de pôle et directeur de l'École des Arts
- **2** agents d'accueil
- **10** professeurs de musique, arts plastiques et théâtre
- **1** responsable de l'évènementiel (recrutement en cours)
- **1** responsable de la médiathèque
- **1** responsable du patrimoine

5 services :

- Direction, accueil et secrétariat
- Ecole des Arts
- Évènementiel
- Médiathèque
- Patrimoine

Les missions du Pôle sont :

La programmation culturelle et événementielle : création et coordination des manifestations de la ville notamment en assurant la logistique et la mise à disposition du matériel nécessaire. Nous comptons une quinzaine de manifestations annuelles ainsi que diverses programmations culturelles.

L'École des Arts : initier et sensibiliser les différents publics aux pratiques artistiques amateurs. Depuis cette année, des professeurs de l'École des Arts interviennent sur l'ensemble des classes maternelles et élémentaires de la commune.

La médiathèque qui est un service de la population, favorise un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue ; le développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes, la consultation et l'emprunt de documents très variés, du livre au fichier numérique. C'est un espace public d'échange et ouvert à tous.

Le service Patrimoine a pour mission de conserver, restaurer, étudier et enrichir le patrimoine. Il a pour objectif de rendre le patrimoine accessible au public le plus large. Il conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture. Il permet de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019

Effectifs de l'École des Arts pour l'année 2018 / 2019 :

	Saint-Leu	Extérieurs	Total
Total général hors-danse	141	82	223
Total élèves danse	83	0	83
Total élèves École des Arts	224	82	306

Effectifs de l'École des Arts pour l'année 2019 / 2020 :

	Saint-Leu	Extérieurs	Total
Total général hors danse	159	72	231
Total élèves danse	95	0	95
Total élèves École des Arts	254	72	326

Il y a eu une augmentation de la fréquentation de l'École des Arts de 7 % entre la rentrée 2018 et la rentrée 2019.

La médiathèque

	2018	2019
Fonds livres et imprimés	12787	10007

La diminution du nombre d'ouvrages correspond à un désherbage effectué par rapport à des ouvrages qui n'étaient plus consultés.

Le service Patrimoine

Visiteurs du Musée municipal	
2017	1289
2018	1130
2019	957

Le chiffre en baisse pour 2019, s'explique par l'absence pendant un an de notre agent du patrimoine (celui-ci est revenu depuis le mois d'octobre). Il y a eu en effet moins de visites guidées du musée avec l'Office du Tourisme.

Le musée a accueilli 509 personnes lors des journées du patrimoine, ce qui est bien, compte-tenu du temps météorologique ces jours-là.

6 animations avec les scolaires ont eu lieu : 3 visites de l'abbatiale et 3 animations sur Saint Nicolas.

3.4 Le pôle Éducation, Jeunesse et Sport

Présentation du service

Le pôle EJS comprend les services Education (scolaire, restauration scolaire et enfance), Jeunesse et Sport.

Nombre d'agents :

47 agents dont :

- **1** directeur de pôle
- **2** agents d'accueil et de secrétariat
- **1** responsable scolaire & restauration
- **1** agent de secrétariat scolaire
- **1** gestionnaire des affaires scolaires
- **7** agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)
- **6** agents de préparation culinaire (dont **2** en renforts)
- **1** responsable enfance et directrice de centre de loisirs
- **26** animateurs périscolaires dont 2 référents
- **1** agent chargé des sports

5 services :

- Direction, accueil et secrétariat
- Scolaire et restauration
- Enfance
- Sports
- Jeunesse

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019 et comparaisons avec 2018

Le scolaire

A la rentrée 2019 la commune a accueilli 480 élèves sur 4 écoles (1 élève de plus qu'en 2018).

- L'école maternelle Jean Macé est composée de 4 classes qui totalisent 98 élèves.
- L'école élémentaire Jean Macé/ Jules Ferry est composée de 7 classes qui totalisent 166 élèves.
- L'école maternelle Jean-Baptiste Clément est composée de 3 classes qui totalisent 75 élèves
- L'école élémentaire Jean-Baptiste Clément est composée de 6 classes qui totalisent 141 élèves

La restauration scolaire

Près de 50 000 repas ont été servis en 2019 répartis sur deux restaurants scolaires (Jean Macé et Jean Baptiste Clément) pour 383 enfants, ce qui représente une moyenne de 330 repas servis par jour pour le scolaire.

La répartition 2018/2019 :

	2018	2019
JBC MATER	5052	5167
JBC ELEM	13514	12969
JM MATER	6847	8973
JM ELEM	17054	19462
JBC ADULTE	1185	1605
JM ADULTE	2755	1650
TOTAL	48701	49826

Soit une augmentation de 2,3 % de la fréquentation dont +8% depuis la rentrée scolaire.

Le marché de prestation de service passé avec Dupont Restauration a pour objet la fourniture et la livraison en repas cuisinés, en liaison froide, pour les restaurants scolaires et le centre de loisirs.

Depuis le 1^{er} septembre, la collectivité ayant anticipé la loi Egalim, la part des produits bio, labellisés, circuits courts est passée à 50%.

L'enfance

Le service enfance accueille les enfants dans le cadre d'activités périscolaires (matin, midi et soir) et extrascolaires.

L'accueil périscolaire du matin (de 7h30 à 8h30) et du soir (16h30 à 18h30) sur les écoles a été fréquenté par 196 enfants différents en 2019 avec les moyennes de fréquentations suivantes :

FREQUENTATION PERISCOLAIRE MOYENNE PAR JOUR				
	GROUPE RAYMONDE CARBON		GROUPE JBC	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
Maternelle	8	14	7	8
Elémentaire	19	28	13	22

La pause méridienne (de 11h25 à 13h25) a été fréquentée par 383 enfants différents, sur 480 enfants scolarisés à la rentrée de septembre 2019.

Pour le mercredi les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée.

L'accueil extrascolaire

En 2019, 176 enfants différents ont fréquenté l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de 7h30 à 18h30 pendant la totalité des petites et grandes vacances scolaires (hormis une semaine aux vacances de Noël).

Vacances :	Pics de fréquentation des maternels et élémentaires sur la période donnée			
	2018		2019	
	Maternels (- de 6 ans)	Élémentaires (+ de 6 ans)	Maternels (- de 6 ans)	Élémentaires (+ de 6 ans)
Février	19	52	17	51
Pâques	21	38	19	41
Juillet	29	80	30	70
Août	23	39	18	41
Octobre	23	67	25	64
Décembre	22	14	26	16

Le tableau des pics de fréquentation permet de caler l'organisation des centres (nombre d'animateurs, besoins en locaux) par rapport aux effectifs.

Nombre de jours de fréquentation par vacances scolaires						
Fréquentation	Février	Avril	Juillet	Août	Octobre	Décembre
2018	496	441	1576	841	580	113
2019	434	432	1552	806	641	144
Variation	-12,5 %	-2 %	-1,5 %	-4 %	+ 10,5 %	+ 27,5 %

Le nombre de jours de fréquentation est le nombre de journées / enfants facturées aux familles. En février, il y a eu une baisse de la fréquentation moyenne sans raison effective comme cela peut être le cas pour les vacances d'octobre. En effet, le 1^{er} novembre était un jeudi en 2018 alors qu'il était un vendredi en 2019. Ce qui a pour effet que certaines familles ont moins inscrits leurs enfants le vendredi 2 novembre (pont).

Il faut donc prendre en compte le positionnement des jours fériés dans la semaine.

De la même manière, pour le centre de la deuxième semaine de vacances de fin année, le 1^{er} janvier était un mercredi en 2020, alors que c'était un mardi en 2019. Les familles ont donc plus facilement pris leurs congés le lundi 30 décembre 2018.

Le sport

En 2019, la ville a été animée par 21 associations sportives qui regroupent 345 Lupoviciens de moins de 18 ans, 284 Lupoviciens de plus de 18 ans et 498 extérieurs à la ville de moins de 18 ans.

15 associations non sportives Lupoviciennes participent également à la vie locale.

Le 20 novembre, la collectivité a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », première étape d'un parcours vers les jeux de Paris 2024.

Pour faire vivre ce label, la commune s'engage comme soutien pour la semaine olympique dans les écoles et le collège du 3 au 8 février 2020.

Elle s'engage également à faire vivre la journée olympique, le mardi 23 juin.

L'étape suivante vers ce parcours « Paris 2024 » sera de devenir Centre de Préparation des Jeux. La commune a déjà candidaté pour cela et attend une réponse du comité olympique pour le second trimestre 2020.

3.5 Le pôle Social

Présentation du service

Le pôle social concerne 4 services qui assurent notamment la protection des personnes dites vulnérables (ou fragiles) par leur situation économique, médicale, leur âge, leur isolement social ou linguistique.

Nombre d'agents :

10 agents dont :

- **1** directrice de pôle
- **1** agent social affecté au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- **6** agents affectés à la gestion, l'entretien et l'animation de la Résidence Autonomie
- **1** responsable de la halte-jeux
- **1** animatrice de la halte-jeux

4 services :

- Direction
- Le CCAS
- La Résidence Autonomie
- La halte-jeux

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS dispose d'un organe délibérant, en l'occurrence le Conseil d'Administration. Il est composé de 13 membres avec une répartition à part égale :

- De membres élus issus du Conseil Municipal ;
- De membres nommés par le Maire avec au minimum un nombre de représentant des familles, un représentant des personnes handicapées, un représentant des personnes âgées et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'exclusion sociale.

Il s'agit d'un établissement public communal disposant d'un budget propre et donc soumis aussi aux règles du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il intervient dans les domaines de l'action sociale légale et facultatives ainsi que dans celui des actions et activités à caractère social.

Sa vocation est d'accompagner en priorité les publics fragilisés ou vulnérables.

L'épicerie solidaire, gérée par le CCAS et trois bénévoles, assure deux vendredis après-midi par mois de 14h à 16h30, la distribution de l'aide alimentaire en épicerie. Les légumes issus du jardin partagé et la remise de bons pour l'obtention de produits frais auprès de petits supermarchés de la commune s'y ajoutent.

En 2019, 48 familles ont fait l'objet d'un suivi lors de 665 rendez-vous (contre 39 familles lors de 1 084 rendez-vous en 2018). Cette baisse de rendez-vous apparente s'explique avant tout par un changement de méthode de calcul : en 2018 la statistique intégrait aussi les demandes informelles de renseignement qui étaient renvoyées vers d'autres intervenants. De plus le service a fonctionné pendant 4 mois avec une seule personne avant l'arrivée de la Directrice.

Types de demandes accordées	2019	2018
Demandes d'aide alimentaire	83	177
Demandes d'aide financière	24	22
Aide pour des dossiers MADPH	1	1

Aide pour des dossiers d'aide au maintien à domicile	1	2
Demandes d'entrée au sein de la résidence autonomie	5	5
Soutien administratif	1	5
Orientation professionnelle	1	1
Demande de domiciliation	1	0
Évaluation dans le cadre d'une dette locative voire une assignation avec demande de concours de la force publique	1	5
Dossier de retraite	1	1
Aides pour le paiement des factures d'eau	2	0
Aides pour le paiement des factures d'énergie	4	6
	125	225

En 2019 le CCAS a mis en place des permanences pour l'aide à la rédaction de la déclaration d'impôt : 54 rendez-vous.

Le CCAS dispose d'un logement d'urgence qui a vocation à être mis à la disposition de familles ou personnes se trouvant temporairement sans hébergement. Il s'agit d'un dispositif d'urgence à vocation temporaire. En 2019, 5 familles ont bénéficié du logement d'urgence.

83 aides alimentaires ont été délivrées sur 2019, ce qui correspond à 207 mois d'aides attribués sur l'année (contre 178 en 2018). Le conseil d'administration a souhaité majorer de 50 % l'aide sur le mois de décembre (pour les fêtes) sur les produits d'épicerie.

Les jeunes de l'IME, avec leur éducateur, interviennent dans un cadre pédagogique sur le jardin partagé.

La résidence autonomie (RA)

La résidence autonomie (résidence du Parc) est composée de 44 logements destinés aux seniors (avec une moyenne d'âge actuelle de 82 ans) et 3 logements intergénérationnels. Le CCAS est gestionnaire du bâtiment propriété de Oise Habitat.

Pour 2019 le taux d'occupation a été de 92 % contre 78% en 2018.

Des animations sont organisées les lundis et jeudis après-midi par une animatrice auxquelles s'ajoutent une fois par mois, dans le cadre d'un partenariat avec l'IME, des ateliers culinaires avec déjeuner commun. Le CCAS organise pour les résidents des activités collectives : le barbecue en juillet et le repas de Noël en décembre, moment convivial entre les résidents, les élus et le personnel.

La halte-jeux

La halte-jeux « les loupiots » dispose d'une capacité d'accueil de 12 enfants âgées de 3 mois à 4 ans encadrés par deux professionnelles de la petite enfance. Cette structure est ouverte tous les matins du lundi au vendredi avec déjeuner le jeudi.

L'accueil des enfants au sein de la structure permet la socialisation de l'enfant qui facilitera l'intégration scolaire par la suite.

Halte-jeux	2019	2018
Nombre de jours d'ouverture	200	204
Nombre d'enfants accueillis	48	47
Nombre d'heures de présence des enfants	5171	6179
Taux de fréquentation	67%	79%

3.6 Le pôle Secrétariat Général – Citoyenneté

Présentation du service

Le pôle Secrétariat Général - Citoyenneté assure l'accueil général de la mairie, les locations de salles municipales, l'état civil des habitants de la commune (naissances, mariages, décès...), la gestion du cimetière communal, la préparation de toutes les élections et le secrétariat général.

Nombre d'agents :

5 agents dont :

- 1 responsable de pôle, agent d'élections et officier d'état-civil
- 1 secrétaire générale & d'état-civil, et officier d'état-civil
- 2 agents d'accueil général, de gestion de cimetière & de locations de salles et officiers d'état-civil
- 1 apprentie au pôle citoyenneté (partagée avec le pôle ressources humaines)

3 services :

- L'accueil et les locations de salles

Ce secteur assure l'accueil physique et téléphonique des personnes, en transversalité avec l'ensemble des services municipaux. Il accompagne les usagers dans leurs démarches. Il est également en charge de la gestion des demandes de locations de salles. Il organise les cérémonies commémoratives et assure les inscriptions au vide-greniers.

- L'Etat Civil, le Cimetière et les Elections

Ce secteur traite les démarches liées aux naissances, mariages et décès. Il assure la vente et le suivi des concessions funéraires en relation avec le référent cimetière et les entreprises de pompes funèbres (demandes de travaux, reprises de concessions...). Le service gère la tenue des listes électorales et l'organisation des scrutins.

- Le Secrétariat Général

Ce secteur est en charge des demandes de rendez-vous du Maire et de l'organisation de réunions. Il gère également les préparations et le suivi des réunions du Conseil Municipal. Il centralise l'ensemble des arrêtés municipaux et décisions municipales et constitue les recueils d'actes administratifs. Le service gère notamment les arrêtés de régies municipales.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019 et comparaisons avec 2018

	2019	2018
Accueil Général		
Personnes accueillies	4 588	4 829
Appels téléphoniques réceptionnés	9 616	9 840
Délivrance de Pass'Agglo	64	79
Délivrance de cartes de Base de Loisirs	270	327
Recensement militaire	52	54
Dossiers de Médaille du Travail	13	4
Inscriptions au vide-greniers	146	174
Locations de salles		
Demandes de salles	197	175
Etat Civil		
Mariages	14	13
Pacs	18	20
Baptêmes	3	2
Reconnaisances anticipées	21	27
Naissances sur la commune	1	-

Avis de naissances hors commune	41	44
Transcriptions de décès	28	26
Décès sur la commune	7	2
Demandes d'actes d'état civil	430	260
Demandes de livret de famille	56	34
Cimetière		
Vente de concessions	12	11
Vente de cases de columbarium	4	4
Vente de cavurnes	2	2
Dispersion de cendres	1	1
Elections		
Inscriptions liste électorale	84	116
Secrétariat Général		
Demandes de RDV avec le Maire	102	75
Enregistrement du courrier entrant	6 182	6 229
Enregistrement des arrêtés municipaux	675	583
Enregistrement des décisions municipales	13	11
Délibérations du Conseil Municipal	72	95

Analyse des services rendus avec l'année précédente

- Accueil de 4 588 personnes et réception de 9 616 appels, ce qui constitue une moyenne de 17 visites et 36 appels par jour, **soit 5% de diminution de fréquentation d'accueil et 2,3% de diminution des appels reçus.**
- Traitement de 197 demandes de location de salles, **soit 12,5 % d'augmentation de locations.**
- Mise en place du Répertoire Electoral Unique avec l'édition de 3544 nouvelles cartes électorales ; l'organisation des Elections Européennes en mai avec un taux de participation de 47,21 % ;
- Acquisition d'un nouveau columbarium et d'un logiciel cimetière ;
- Réalisation d'un nouveau dossier « Mariage » avec la mise en place d'une « Charte de bonne conduite ».

3.7 Pôle sécurité

Présentation du pôle

Sa mission générique est de garantir à la population un sentiment de sécurité dans l'ensemble des espaces publics de la commune. Il devient pôle sécurité par l'adjonction à la Police municipale de missions de supervision du CPI par la mise en place en 2020 d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.

Nombre d'agents :

14 agents dont :

- 1 responsable de pôle
- 2 brigadiers-chefs principaux de police municipale
- 1 agent de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 1 lieutenant, chef du Centre de Première Intervention (CPI)
- 9 sapeurs-pompier

3 services :

- Direction
- Police municipale
- Centre de Première Intervention (CPI)

La police municipale a réalisé les missions suivantes en 2019 :

- a) L'assurance du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et la salubrité publique : par une présence sur le terrain, en veillant à l'application et au respect des lois et règlements en vigueur, en participant à l'organisation des manifestations et des évènements, en les sécurisant, en prenant en charge les animaux en divagation et en gérant les déclarations de chiens catégorisés.
- b) La mise en place des actions préventives pour lutter contre les faits de délinquance : en sensibilisant les enfants dans le domaine de la sécurité routière (interventions aux sein des écoles primaires, contrôles des jeunes collégiens en vélo), en assurant la sécurisation des habitations et/ou commerces lors de l'absence des propriétaires (Opération Tranquillité Vacances : 64 habitations surveillées en 2019), en effectuant des points fixes réguliers afin d'assurer une présence dissuasive, en participant et en suivant le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (réunion trimestrielle au sein du collège notamment afin d'évoquer les enfants en risque de décrochage scolaire ou risquant d'entrer dans la délinquance juvénile).
- c) Le maintien d'une relation de proximité avec la population et les commerces : en mettant en place une organisation d'ouverture au public (le poste est ouvert de 10h à 12h les lundis, mercredis et vendredis), en organisant des patrouilles à pied, par la gestion des dossiers d'autorisation pour les taxis, des ouvertures temporaires de débits de boissons, des attestations d'hébergements, des objets trouvés.
- d) Réprimer et verbaliser les infractions (128 en 2019) : par la mise en place des dispositifs de contrôle dans le domaine de la circulation, la lutte contre le stationnement abusif des véhicules (8 véhicules «épaves» mis en fourrière et livrés à la destruction en 2019) et la participation aux opérations de sécurité routière avec la gendarmerie.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019

	2019	2018
Verbalisation de véhicules	128	160
Mises en fourrière véhicule gênant	0	1
Procédures de stationnement abusif + fourrière + destruction	8	4
Procédures de stationnement abusif	22	20
Contrôle vitesse/Police Route	5	6
Commissions municipales de sécurité	8	8
Surveillance particulière Manifestation	12	13
Sécurisation commémoration	7	7
Points-écoles (remplacement d'Alexandre)	19	33
Surveillance aux abords des établissements scolaires	221	118
Courriers enquêtes administratives (OPAC, CAF, URSSAF, Huissiers, TP, etc.)	19	13
Arrêtés temporaires manifestations (commémorations, brocantes, courses cyclistes, etc.)	36	28
Arrêtés temporaires divers (déménagements, occupation domaine public, etc.)	53	57
Arrêtés permanents	10	8
Certificats d'hébergement	26	27
OTV	64	81
Courriers divers (préfecture, parquet, administrés, courriers réponses, bordereaux, etc.)	227	202
Rédaction de rapports/PV/CR	47	28

Visionnage/extraction vidéo protection	13/47	9/44
Gestion des demandes d'autorisation débits de boissons	29	17

En 2019, le **CPI** a effectué **220 interventions** sur la commune. La majorité de ces interventions concernent des **secours à personnes**, mais ils interviennent aussi pour **sécuriser la voie publique** lors de chutes d'arbres, des accidents de la route, des feux, des fuites d'eau, inondation chez les particuliers, des nids de frelons...

Ils sont présents lors des Commissions Municipale de Sécurité pour les manifestations et les commémorations. Ils assurent aussi une présence préventive lors des manifestations ou compétitions sportives.

Le CPI a été relancé courant 2018 pour pérenniser les services de proximité et reste un moyen supplémentaire pour garantir la sécurité sur la commune.

Analyse des services rendus avec l'année précédente

Les chiffres de la police municipale restent sensiblement les mêmes par rapport à 2018, malgré le fait qu'en 2019, il y avait un agent en moins au sein du service (départ d'un agent par mutation fin 2018).

3.8 Pôle finances

Présentation du pôle

La fonction principale du service est d'établir, d'exécuter et de suivre les budgets de la commune, du CCAS et de la Résidence Autonomie.

Nombre d'agents :

3 agents dont :

- **1** responsable de pôle
- **1** chargé de mission comptable
- **1** agent remplaçant à 20% du temps

2 services :

- Comptabilité
- Systèmes d'information

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019

	Mandats (paiements aux fournisseurs et autres tiers)	Titres (encaissements de recettes par la commune)
Budget principal de la ville	4 341 (dont 1 203 mandats et titres d'amortissements des biens)	2 304
Budget CCAS	86	13
Budget Résidence Autonomie	228	619 (dont la plus grande partie correspond aux encaissements de loyers)

Le délai global de paiement (DGP) des entreprises est fixé réglementairement à 30 jours (20 jours pour la commune et 10 jours pour le trésorier).

Sur 2019, la commune a respecté un DGP moyen de 22.72 jours (pour 18.73 jours en 2018, il est à noter que du fait du problème de virus informatique, les délais de paiement des factures entre juin et juillet n'ont pu être respectés) et le DGP du trésorier était de 3,88 jours en 2019 (3.30 jours en 2018).

Concernant les modes de paiements des lupoviciens, la fermeture de la Trésorerie de Saint-Leu d'Esserent le 31 décembre 2017 a contribué à une inversion des deux modes principaux (par Internet et par chèque) :

- Par Internet : 1577 en 2019 pour 1634 en 2018
- Par chèque : 910 en 2019 pour 1077 en 2018

(Il est à noter que contrairement à 2018, ces nombres ne prennent pas en compte les facturations d'octobre et de novembre 2019.)

En ce qui concerne l'informatique, pour l'année 2019, notre prestataire a effectué 171 interventions sur site et en télémaintenance dont 18 d'une durée inférieure à 10 min (pour rappel les interventions en télémaintenance inférieures à 10 min sont offertes).

En 2018 le nombre d'intervention était de 107 dont 9 de moins de 10 min.

3.9 Pôle Ressources humaines

Présentation du service

Par définition, la gestion des ressources humaines regroupe un ensemble de missions permettant d'administrer, de mobiliser et de développer les ressources humaines impliquées dans l'activité d'une organisation.

La fonction RH se détermine en 2 principales missions :

- La mise à disposition et la gestion administrative du personnel communal qui comprend des activités opérationnelles et la plupart du temps obligatoires (rémunération, contrats de travail, absences, retraite...).
- Le développement des ressources humaines par l'adaptation de ces ressources qui doivent être en adéquation avec les besoins de la Collectivité. Cette adaptation se fait par le développement des compétences des agents (formation), la gestion prévisionnelle des emplois (anticipation des départs et des remplacements) et le respect des conditions de travail (hygiène et sécurité, risques psychosociaux).

Nombre d'agents :

- **4** agents dont :
- **1** responsable des ressources humaines
- **1** agent des ressources humaines
- **1** agent polyvalent mis à disposition des services ayant des besoins divers et variés
- **1** apprentie partagée avec le pôle Citoyenneté

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019 et comparaisons avec 2018

Gestion administrative RH	2019	2018
Elaboration et suivi des contrats et arrêtés	337 dont 121 contrats pour 216 arrêtés	201 dont 130 contrats pour 71 arrêtés
Demandes de stage	49	41
Demandes d'emplois	367	221
Courriers divers	75	65
Préparation des dossiers retraites	3	6
Préparation et suivi des réunions des instances paritaires	3 CT 3 CHSCT	3 CT 1 CHSCT
Avancements de grades	11	3
Avancements d'échelons	20	18
Nominations stagiaires avec calcul de reprise d'ancienneté	8	4
Titularisation	3	1
Gestion de l'accueil des stagiaires	20	25
Gestion de l'accueil des pass'permis	3	2
Organisation et suivi des visites médicales	3 journées / 48 agents	4 journées / 50 agents
Visites d'experts	12	4
Gestion dossiers Comité Médical et Commission de réforme	6	10

2019	2018
Dossiers GRH	
Mise en place de la procédure d'analyse des Risques Psychosociaux Mise en œuvre des recommandations dans le cadre de la RGPD Accompagnement des responsables (réunions sur thématiques, organisation du personnel, mise à jour des fiches de poste...) Epurement des archives RH en lien avec l'archiviste mis à disposition par le CDG60	Bilan social 2016 – 2017 et prévisionnel 2018 Organisation des élections professionnelles des représentants du personnel Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des congés et formation du personnel
Gestion administrative RH	
Suivi des engagements CPI (courrier de mise en demeure, arrêté de radiation...)	Remise à jour des dossiers CPI (11 pompiers - 9 arrêtés d'engagement)
Procédures de recrutement (social, bâtiment, espaces verts, communication, évènementiel...)	Procédures de recrutement (médiathèque, urbanisme...)
Gestion dossiers Comité Médical et Commission de réforme (6 dossiers)	Gestion dossiers Comité Médical et Commission de réforme (10 dossiers)

Toujours en 2019 :

- Elaboration Plan de formation N+1
- Suivi Plan de formation interne et interco année en cours et des sessions intra

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Organisation des réunions du personnel en juin et décembre
- Mise à jour des dossiers des agents
- Préparation et suivi budgétaire
- Réalisation de la paie, de la ventilation analytique et du mandatement des salaires et des charges
- Mise à jour et suivi des tableaux de bords (HS par services, activités, manifestations, maladie, contrats, congés...) (mensuel)

3.10 Pôle Achats

Présentation du service

Le pôle Achats a pour mission principale d'optimiser la politique d'achat dans une optique de réduction des coûts. Il se doit de connaître le marché de l'offre, de recueillir les besoins et demandes des services, de déclencher les consultations, de mener les recherches de fournisseurs et le choix, de négocier les tarifs et les conditions d'achat (livraison, conditions de paiement...), et de passer les commandes.

Nombre d'agent :

- 1 agent

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019

Indicateurs quantitatifs	2019
Marchés publics (Gaz, Balayage, VRD Garenne, Achat tondeuse, Achat véhicules ST, local associatif, VRD Médiathèque & autres, Eclairage public, Assurance du Personnel)	9
Renégociation (Marché Restauration scolaire – Loi Egalim)	1
Consultations (Téléphonie Mobile, Téléphonie Fixe)	2
Audits (Matériel Informatique & Photocopieurs)	2
Bons de commandes	70

(Création du service actée en Comité technique du 26 avril 2018) :

- Prospection, présentation, suivi, organisation formation des logiciels (Portail citoyen BL enfance, mise en place Culture & HJ, Post Office, Atal (ST), Orphée (Médiathèque) Urbanisme, Marchés Publics (Achats)
- Développement contact & projets avec Centrale d'achat pour réduction des coûts et du nombre d'appels d'offres
- Mise en place & suivi du plan d'action RGPD en tant que référent
- Suivi des inventaires

3.11 Pôle communication

Présentation du service

Le service communication de la Ville assure les missions d'information auprès des administrés de la commune, des citoyens, des services municipaux et au-delà du territoire communal.

Il a pour rôle de promouvoir la collectivité, ses événements et ses projets, d'informer les citoyens, d'accompagner les services de la municipalité sur le choix des outils de communication à adopter.

Il entretient la relation avec les services, les partenaires et les médias en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions et projets de communication.

Il assure la diffusion de l'information du service public (fonctionnement de l'administration municipale, renseignements pratiques, budget et vie municipale), de l'actualité de la commune, de l'urbanisme, de la vie associative, sociale, culturelle et sportive, au travers de plusieurs outils.

Le service communication conçoit et produit des supports de communication (communiqués, dossiers de presse, brochures, affiches, bulletins, films...), effectue des reportages photos et alimente le site Internet de la ville.

Nombre d'agents

3 agents dont :

- 1 directrice de communication à 60%
- 1 chargé de communication
- 1 infographiste à 80%

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs 2019

Facebook

- 1700 abonnés à la page (31 décembre 2019) ;
- 280 publications par le service
- 100 % de réponses aux messages en 42 mn en moyenne
 - o Plus grosse audience touchée récemment : 12 000 personnes (fête de la musique) ;

Site internet

- 200 publications en moyenne par an sur le site internet
- 24 000 visites uniques sur le site Internet

Divers

- Près de 200 messages sur les panneaux lumineux
- 85 visuels (et les déclinaisons) des manifestations
- 5 InfoMairie (11 500 exemplaires) + 4 Zoom (9 200 exemplaires) + 2 plans de ville (dont 1 sur l'Espace Nature soit 6 000 exemplaires en tout)

Analyse des services rendus en comparaison avec l'année précédente

Indicateurs	2018	2019
Abonnés à la page Facebook	1300	1700
Publications Facebook	250	280
Publications sur le site Internet	200	200
Visites uniques sur le site Internet	/	24 000
Publications sur panneaux lumineux	200	200
Visuels réalisés pour les manifestations et évènements	70	85
Publications	6 InfoMairie (13 800 exemplaires)	5 InfoMairie (11 500 exemplaires) 4 Zoom (9 200 exemplaires) 2 plans de ville (6 000 exemplaires)

- 31% d'abonnés en plus sur Facebook.
- Augmentation de 12% des publications Facebook.
- Stabilisation des publications sur le site Internet. Création d'un nouveau site Internet et mise en ligne à la rentrée septembre 2019.
- Stabilisation des publications lumineuses. À noter qu'un problème technique nous a empêché de communiquer dessus pendant presque 2 mois (octobre à décembre 2019).
- Augmentation de 21% des visuels réalisés pour les manifestations et évènements de la ville, dû au recrutement d'une infographiste confirmée en avril 2019.

4 La situation et les orientations budgétaires de la ville de Saint Leu d'Esserent

4.1 La situation financière de la ville à fin 2019

a) Les dépenses courantes de fonctionnement sont en augmentation de 264 468 € par rapport à 2018 représentant une hausse de 4,63%.

CHAPITRES DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Différence (19-18) réalisé	%
011 charges à caractère général	1 540 926 €	1 999 196 €	458 270 €	29,74%
012 charges de personnel et frais assimilés	3 380 144 €	3 357 711 €	- 22 433 €	-0,66%
014 atténuations de produits (FPIC, AC)	154 009 €	98 586 €	- 55 423 €	-35,99%
65 autres charges de gestion courante	638 849 €	522 903 €	- 115 946 €	-18,15%
Total dépenses courantes de fonctionnement	5 713 928 €	5 978 396 €	264 468 €	4,63%
66 charges financières	125 452 €	119 730 €	- 5 722 €	-4,56%
67 charges exceptionnelles	3 290 €	8 256 €	4 966 €	150,91%
042 dotation aux amortissements	506 720 €	727 530 €	220 810 €	43,58%
Total dépenses de fonctionnement	6 349 391 €	6 833 912 €	484 521 €	7,63%
Dont FPIC	848 €	- €	- 848 €	

La cause principale de la hausse est due essentiellement à l'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) qui est conforme à la prévision budgétaire (1945 k€) plus décision modificative en Conseil municipal du 19/12/2019 (171 k€) pour :

- Régularisation de factures de chauffages des années antérieures pour 55 k€
- Des travaux supplémentaires de voirie 84 k€ (sente des Noëls, avenue de la commune de Paris, rue du Bas-Mettemont, quai d'amont ...)
- Des travaux supplémentaires sur les espaces publics 30 k€ (mise en sécurité des berges avec déblaiement d'une décharge sauvage, reprise du chemin de Halage et différents abattages sécuritaires sur la commune).

Au contraire, les charges de personnel devaient augmenter de 3 à 4% alors que l'on est un peu au même niveau que le réalisé 2018. Le budget RH a été planifié comme si l'on recrutait les agents au 1^{er} janvier alors que cela s'est étalé dans le temps.

Il y a également eu un remboursement à l'ACSO du trop-perçu 2018 pour attribution de compensation (Chapitre 014 : 70 k€) et 55 k€ au compte 6226 « honoraires » de plus pour l'évaluation des RPS et la sécurité informatique notamment.

b) Les recettes courantes de fonctionnement (7 073 675 €) ont diminué en 2019 de 56 771 € soit - 0,80 % par rapport à 2018.

CHAPITRES RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Différence (19-18) réalisé	%
013 atténuations de charges (IJ)	128 173 €	137 749 €	9 576 €	7,47%
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	336 590 €	301 907 €	- 34 683 €	-10,30%
73 impôts et taxes	5 539 352 €	5 575 172 €	35 820 €	0,65%
74 dotations, subventions et participations	1 087 180 €	1 022 074 €	- 65 106 €	-5,99%
75 autres produits de gestion courante	39 151 €	36 773 €	- 2 378 €	-6,08%
Total recettes courantes de fonctionnement	7 130 446 €	7 073 675 €	- 56 771 €	-0,80%
76 produits financiers	682 €	570 €	- 112 €	-16,45%
77 produits exceptionnels	117 813 €	182 738 €	64 925 €	55,11%
042 opérations d'ordre de transfert entre section	2 578 €	72 682 €	70 104 €	2719,32%
Total recettes de fonctionnement	7 248 941 €	7 329 665 €	80 724 €	1,11%
Dont FPIC	61 355 €	69 510 €	8 155 €	

Cette diminution provient essentiellement de la diminution de DGF en raison de l'écrêtement appliqué par les services de l'Etat (- 45 k€ au compte 7411) ainsi que de la diminution de la tarification des services aux familles et d'un retard de facturation à régulariser (suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel).

c) Les taxes locales

Le taux des taxes a été diminué de 5% en 2019 par rapport à ceux de 2018

	taux 2018	taux 2019	bases prévisionnelles 2019	produit correspondant
Taxe d'habitation	20,67	19,63	5 244 000	1 029 397
Taxe foncière bâti	13,96	13,26	6 165 000	817 479
Taxe foncière non bâti	74,3	70,57	63 200	44 600
				1 891 476

Ce qui fait une enveloppe globale de 100 k€ qui a été restituée aux contribuables de la commune :

		Variation en %
Produit à taux constants 2018-2019	1 991 527	100%
produit attendu 2019	1 891 476	95%

Ils avaient déjà été diminués en 2017 pour prise en compte de l'augmentation des taux intercommunaux à la suite de la fusion de la communauté de communes Pierre Sud Oise et de la communauté d'Agglomération Creilloise pour les habitants. Les recettes de la collectivité se voyaient très largement augmenter en raison de cette même fusion.

d) La marge d'autofinancement

Autofinancement réalisé en Kilos Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sans charges et produits financiers et exceptionnels (66,67,76,77)	1340	1255	914	1789	1417	1095
Avec charges et produits financiers et exceptionnels	1250	1162	874	1710	1406	1151

L'autofinancement avec les recettes et charges financières s'établit à 1151 k€ en 2019 pour 1406 k€ en 2018. Celui-ci avait été estimé à 712 k€ au moment du budget.

e) Les dépenses d'investissement

CHAPITRES DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Différence (19-18) réalisé	%
20 immobilisations incorporelles	95 421 €	91 123 €	- 4 298 €	-4,50%
204 subventions d'équipement versées	- €	322 409 €	322 409 €	
21 immobilisations corporelles	909 522 €	738 741 €	- 170 781 €	-18,78%
23 Immobilisations en cours	950 338 €	116 169 €	- 834 169 €	-87,78%
Total dépenses courantes	1 955 281 €	1 268 442 €	- 686 839 €	-35,13%
16 emprunts (remboursement du capital)	483 112 €	400 402 €	- 82 710 €	-17,12%
27 autres immobilisations financières	5 950 €	300 €	- 5 650 €	-94,96%
020 dépenses imprévues			- €	
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	2 578 €	72 682 €	70 104 €	2719,32%
041 opérations patrimoniales (intégrations études)	50 324 €		50 324 €	-100,00%
10 dotations fonds divers et réserves (1068)		50 120 €	50 120 €	
Total dépenses investissement	2 497 245 €	1 791 946 €	- 705 299 €	-28,24%
Restes à réaliser (RAR)	615 868 €	592 217 €		
Total dépenses investissement avec RAR	3 113 112 €	2 384 163 €		

Le total des travaux et des acquisitions réels d'investissements (total des chapitres 20 -204 -21- 23) se situe à 1 268 442 €. Cette diminution par rapport à l'année dernière s'explique par de nombreuses modifications d'orientations qui ont nécessité de nouvelles études préalables, ainsi que l'identification de nombreux petits chantiers dont le total représente un montant financier moindre. Il faut également noter que sur le total des Restes à Réaliser, la quasi-totalité (70%) des dépenses correspond à des travaux déjà réalisés.

Les principales dépenses réalisées en 2019 sont les suivants :

- **Aménagement Maison des sportifs : (138 k€) : désamiantage (27k€), AMO + contrôle (23k€), travaux (88k€)**
- **Requalification d'une partie de la rue de la Garenne (120 k€)**
- **Modernisation de l'éclairage public, phase 1 (86 k€)**
- **Parking de la médiathèque (97 k€ dont nouveaux travaux d'assainissement 29 k€)**
- **Abbatiale : fin de l'aménagement des sanitaires (41 k€), assistance maîtrise ouvrage travaux (24 k€), diagnostic escalier (1 k€)**
- **Travaux d'étanchéité murs enterrés salle location JB Clément (30 k€)**
- **Rénovation des courts de tennis (27 k€)**
- **Diagnostic travaux sucrerie (27 k€)**
- **Rénovation des blocs sanitaires de l'école maternelle JB Clément (20 K€)**
- **Travaux revêtement de sol maternelle Jean Macé dortoir côté droit et entrée (17 k€)**
- **Travaux d'aménagement accueil EJS (17 k€)**
- **Peinture complète plonge restaurant Jean Macé (12 k€)**
- **Contrôle d'accès Gymnase Jean Macé (10 k€)**
- **Sécurisation accès carrière des danses (9 k€)**
- **Création de bateaux sur divers emplacements rue H Barbusse (9 k€)**
- **Réfection parking impasse chemin de fer, face PMU (5 k€)**
- **100 arbres pour le centenaire de l'armistice (13 k€)**

Les investissements réalisés en 2019 dans le cadre de la modernisation de l'outil de travail sont les suivants :

- **Acquisition de véhicules (117 k€) : 5 véhicules techniques (dont un tracteur et une tondeuse), une remorque, un véhicule administratif et un vélo électrique**
- **Rénovation des systèmes d'information (91 k€) :**
 - **Poursuite des équipements numériques des écoles (28 K€)**
 - **Logiciels métiers (24 k€) : logiciel urbanisme (5 k€), logiciel cimetière (9 k€), création site internet (4 k€), logiciel médiathèque (3 k€), BL Enfance Halte jeux (3 k€),**
 - **Changement de serveur (16 k€)**
 - **Achats ordinateurs (16 k€)**
 - **Antenne WIFI (7 k€)**

Pour mémoire, un chantier conséquent réalisé en 2018 et réglé financièrement en 2019 :

- **Requalification des espaces extérieurs de la Croix Aude (305 k€)**



e) Les recettes d'investissement

CHAPITRES RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Différence (19-18) réalisé	%
10 dotations, fonds divers et réserves	375 106 €	824 752 €	449 646 €	119,87%
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	600 000 €		- 600 000 €	-100,00%
13 subventions d'investissement	234 429 €	462 712 €	228 283 €	97,38%
27 autres immobilisations financières	4 447 €	5 950 €	1 503 €	33,80%
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	506 720 €	727 530 €	220 810 €	43,58%
041 opérations patrimoniales (intégrations études)	50 324 €		- 50 324 €	-100,00%
Total recettes investissement	1 771 027 €	2 020 944 €	249 917 €	14,11%
Restes à réaliser (RAR)		4 447 €	4 447 €	
Total recettes investissement avec RAR	1 771 027 €	2 025 391 €	254 364 €	14,36%

L'ensemble des subventions prévues au budget ont été versées à l'exception de celle pour la création des sanitaires de l'abbatiale (25 k€).

Du retard a été pris sur certaines cessions (contentieux, réflexion sur schéma directeur des bâtiments, études préalables de structures). Donc comme cela avait été annoncé lors du budget, il a fallu moduler sur les dépenses.

g) Endettement

Encours de la dette.

En 2019, la commune a remboursé 522 548,73 € dont :

- 122 146,64 € d'intérêts
- 400 402,09 € de capital.

Ce qui fait que l'encours passe de 6192 k€ (pour un encours moyen national pour les communes de 3500 à 5000 habitants de 3210 k€) au 31 décembre 2018 à 5791 k€ au 31 décembre 2019.

Dette par habitant

Au 31 décembre 2018, elle était de 1291 € par habitant pour une population totale estimée à 4796 habitants. La moyenne des communes de 3500 à 5000 habitants était de 766 €.

Au 31 décembre 2019, La dette par habitant est de 1209 € pour une population totale estimée par l'INSEE à 4788 habitants.

4.2 Les applications du contexte financier à notre commune

1) La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité pour notre commune.

Evolution de la DGF pour Saint Leu d'Esserent et prospective 2020

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation Forfaitaire	935 545 €	349 361 €	317 793 €	272 524 €	236 259 €
Dotation Nationale de Péréquation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de Solidarité Rurale	41 889 €	43 905 €	44 833 €	47 183 €	49 135 €
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DGF	977 434 €	393 266 €	362 626 €	319 707 €	285 394 €

D'après la simulation de notre prestataire de prospective financière, notre commune est considérée comme aisée fiscalement et devrait donc voir un écrêtement de sa part forfaitaire qui va conduire à une diminution de la DGF en 2020 de 34313 € soit de -10,73 % par rapport à 2019. Pratiquement, cela finance : les variations de population, la création de nouvelles intercommunalités, les communes nouvelles, le développement des communes touristiques et en zone de protection environnementale (zones Natura 2000), ainsi que l'augmentation de la péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

2) Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

L'ACSO est bénéficiaire du FPIC, elle a choisi de sortir du principe de droit commun en figeant les montants reversés aux communes afin de garantir des recettes stables. En 2019, la commune est bénéficiaire du FPIC à raison de 69510 €. En 2018, elle était contribuable au FPIC à raison de 848 € et bénéficiaire à raison de 61 355 €. En 2020, le FPIC est estimé à 86 219 € par notre prestataire financier.

3) La poursuite des transferts de compétences au niveau de l'ACSO

Lors du Conseil municipal du 19 décembre 2019, deux rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ont été approuvés.

Avec principalement celui du 30 septembre 2019, relatif aux compétences voirie, parc de stationnement, tourisme, enseignement, formation, SDIS, défense incendie, transports extrascolaires.

La commune de Saint Leu d'Esserent est concernée par les compétences SDIS, voirie, défense incendie récupérées par l'ACSO et par la compétence transports extrascolaires restituée à la commune.

➤ Vers l'ACSO :

- SDIS : depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ACSO a intégré l'exercice de plein droit, en lieu et place des communes membres, de la compétence facultative relative aux participations financières au fonctionnement du SDIS. L'ACSO a donc payé le SDIS à raison de 151 k€ pour 2019 et la commune voit une diminution de son attribution de Compensation en conséquence sur la base de la contribution 2018 de 147 157 €.
- la voirie intercommunale de la zone du Renoir (rue Marcel Paul à partir de la rue Marcel Coene et rue du Renoir) pour un mètre de 2005 mètres linéaires avec un ratio pour les voiries de zones d'activité à 21 € du mètre linéaire soit un transfert de charge de 42 105 €. Ainsi que 563 € pour le transfert de charge des trottoirs. Soit un total de 42 668 €.
- la gestion de la défense incendie : qui comprend la création, l'entretien et la gestion des points d'eau incendie. Elle a été évaluée à 4337 € pour 55 points avec un ratio de 78,85 € par point.

➤ Vers les communes : la reprise de la compétence transport extrascolaire (vers la piscine de Montataire). Estimé à 12 726 € pour Saint Leu d'Esserent sur la base d'une moyenne sur les années 2017 et 2018.

Ce qui globalement occasionne un transfert de charge de 194 162 € vers l'ACSO et un transfert de charge vers la commune de 12 726 € et donc diminue globalement l'attribution de compensation de 181 436 €.

Le deuxième rapport approuvé lors du Conseil municipal du 19 décembre 2019 était le rapport de la CLECT du 22 novembre 2019, relatif à la compétence voirie des communes de Montataire et Thiverny

4.3 La stratégie budgétaire pour 2020

1) Une programmation particulière 2019 -2020 due à la durée raccourcie du mandat

Un travail exhaustif de recensement de tous les besoins a été opéré par les services avec leurs élus référents en termes d'équipements et de travaux. Il a été effectué une répartition de la programmation entre 2019 et 2020 lors de la préparation budgétaire 2019. Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2019 en raison de la multiplicité des opérations à effectuer et de la difficulté à trouver des maîtres d'œuvres et des entreprises pour accompagner nos réalisations dans les temps. En parallèle, un travail conséquent de reprise de l'entretien courant a été effectué. En raison des élections en 2020, et comme prévu au moment du rapport d'orientation budgétaire 2019, le budget sera construit afin de ne pas engager la nouvelle équipe sur des investissements conséquents.

2) La poursuite de la réappropriation par les services de la gestion de leur patrimoine

Il demeure nécessaire que les services poursuivent la réappropriation de leurs investissements importants qui ne doivent pas se limiter à leurs équipements mais également aux travaux sur les bâtiments qu'ils

occupent. Il est important de poursuivre la construction de la coresponsabilité avec les services techniques qui ne peuvent pour des questions pratiques être les seuls garants de la réalisation des grands travaux. Les petites dépenses et les gros investissements sont donc la préoccupation de toutes les directions. Et cela y compris les services transversaux comme les achats et les finances qui respectivement doivent globaliser les achats et contrôler les réalisations budgétaires. Ainsi que les ressources humaines pour la mise à disposition de moyens humains en temps utile pour la bonne réalisation des opérations en régie.

3) Des orientations de travail 2020 socles

Lors du débat d'orientation budgétaire 2019, les orientations de travail étaient axées autour des notions et valeurs suivantes :

- Proximité
- Régularité
- Réalisme
- Transition
- Sérénité
- Citoyenneté

Comme le débat d'orientation budgétaire 2020 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2019, il convient de faire un point sur les réalisations des orientations de travail 2019 avant de repartir sur celle de la nouvelle année

Une application concrète des notions et valeurs suivant les 6 axes :

a) Plus de services de proximité

Ce qui a été réalisé en 2019 :

- Relance de l'Ecole des Arts : par une réforme pédagogique et des intervenants dans les écoles. La réforme pédagogique a été mise en place par délibération du Conseil municipal. Chaque classe de la commune a une intervention hebdomadaire d'un enseignant musical depuis septembre 2019.
- Sports : ouverture de plusieurs locaux mutualisés pour les associations sportives (réunions, convivialité, stockage, archivage). Il a été choisi en 2019 le local des associations sportives dans l'ancien logement du gardien au complexe sportif Pascal Grousset. En 2020, il sera prévu le local de rangement pour les clubs dans le 2^{ème} logement de gardien du complexe Pascal Grousset. Afin de traiter de la même manière l'ensemble des associations, la salle des gardes sous la mairie a été aménagée avec des armoires mises à disposition pour le stockage des archives des clubs.
- Relance du Marché hebdomadaire (orientation circuit court) : il n'y avait plus qu'un commerçant au moment de la relance et il y a 8 à 10 commerçants présents avec un potentiel d'une quinzaine fin 2019. En 2020, il conviendra de poursuivre le développement du marché par la poursuite des animations mensuelles, la recherche de nouveaux commerçants. Pour cela, le Conseil municipal a décidé par délibération du 19 décembre 2019 de prolonger la gratuité des droits de place jusqu'à la fin du mois de juin 2020.
- Animations : mise en place d'une Fête de la Musique pour tous les goûts et toutes les générations. Une semaine de la musique a été mise en place en juin 2019.
- Sécurité : élargissement des horaires de la Police Municipale. Des horaires décalés ont été mis en place afin de couvrir des plages horaires variés le matin et le soir. Avec le recrutement d'un quatrième agent municipal en 1^{er} janvier 2020, il conviendra d'étendre vers de nouveaux horaires pour couvrir de nouvelles plages.

b) Plus de régularité dans l'entretien de la ville

- Budget 2019 : achat d'équipements permettant réactivité et productivité. De nombreux matériels ont été achetés pour une plus grande efficacité des services (plusieurs véhicules pour les services techniques dont entre autres : un camion avec plateau, un tracteur avec élagueuse, une tondeuse). Les moyens informatiques ont été développés (achats de logiciels, rénovation du matériel). Il reste

encore de nombreux équipements et moyens informatiques à acheter en 2020 (poursuite de la rénovation des véhicules techniques, logiciels de suivi des doléances des administrés, logiciel de suivi des tâches techniques...)

- Schéma Directeur des Bâtiments : plan de modernisation des bâtiments conservés, revente des sites sans perspective raisonnable. La phase préliminaire de développement des outils a été développée en interne par la production de fiches types pour les locaux et pour les services affectés. Certains services ont commencé le travail (périscolaire, centre de loisirs). Il conviendra de poursuivre en 2020 par la généralisation à tous les services.
- Voirie : négociation pour la rétrocession Bas Mettemont (avec contribution des interlocuteurs EDF et Picardie Habitat), plan d'investissement. La négociation a été effectuée en 2019 avec un accord écrit d'EDF. Picardie Habitat a donné un accord de principe. Un projet d'acte de vente est en cours de réalisation par EDF. 2020 devrait voir la réalisation de cette rétrocession ainsi qu'une phase des travaux à réaliser. D'autres rétrocessions ont été réalisées en 2019 (allée de la terrière, rue du Grand Clos, Haut Mettemont et Croix Aude). Le programme des rétrocessions se poursuit en 2020 pour d'autres dossiers (sablon, clos vert...etc)

c) Plus de réalisme dans les projets importants

- Aménagement des Berges à court terme (Marché Picard, Quai d'Aval) et à moyen terme (voie douce avec l'ACSO). 2 km de Berges ont été aménagées par la commune en 2019 avec comme point fort le dégagement d'un accès pour les piétons et les cyclistes et le déblaiement d'une décharge sauvage de plusieurs centaines de tonnes de déchets à proximité de l'écluse.
- Ouverture d'une réflexion d'aménagement différente Sovafim : étude de la construction d'une passerelle, coordination avec la Base de loisirs. En 2019, des réunions avec les représentants de la base de loisirs ont permis d'envisager une piste pour les besoins de parking de la base qui pourraient également servir ponctuellement et principalement hors saison pour les besoins des grandes manifestations communales. En 2020, il est prévu de finaliser le projet.
- Rétrocession à l'ACSO des voiries de la Zone du Renoir. Acté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'ACSO par l'approbation de son rapport du 30 septembre 2019 et approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2019. 2 Km de voirie sont maintenant à la charge de l'ACSO (rue Marcel Paul à partir de la rue Marcel Coene et rue du Renoir) avec un transfert de charges financières via l'attribution de compensation.

d) Plus de transition écologique

- Chemin de halage Quai d'Aval (plantes invasives). En 2019, lors de l'aménagement des berges, une partie des zones de développement de la renouée du Japon a été traitée de façon manuelle. Il faudra poursuivre le traitement sur 2020.
- Plan Vélo : voies urbaines (ex chemin des Tartres), stationnement. En 2019, les études techniques et administratives ont été effectuées. Le traçage est prévu début 2020.
- Restauration scolaire : bio, local, labels. La collectivité a anticipé sur la mise en place de la Loi Egalim 2019 la collectivité
- Education : soutien aux projets d'établissements.
Inscription de l'école Jean Macé élémentaire pour l'obtention de l'éco label pour l'année scolaire 2019/ 2020. Soutien des services techniques pour les mises en place qui seront sollicitées : faciliter le tri, soutien espaces verts, récupération des eaux pluviales, aménagement d'espaces. Apprentissage de la musique. Prêt de la salle art et culture pour sensibilisation aux films d'auteurs. Jean Macé élémentaire. Accompagnement pour un projet éducatif artistique et culturel sur le thème du cirque (école JB Clément maternelle). Projet ski pour JBC élémentaire, partis en février 2019, une semaine à BERNEX (74). Accompagnement global vers l'école numérique (Vidéoprojecteurs interactifs + matériel mobile).
- Eclairage : modernisation, tests. En 2019, par délibération du Conseil municipal du 12 juin 2019, une première phase de mise en place d'un éclairage modulable en fonction de la présence a été

mis en place avec le soutien du SE60 sur les rues suivantes : quai d'amont, rue de l'église, rue de l'Abreuvoir aux Moines, rue Pierre Sempastous, allée Jacques Prévert, place Victor Jarra, rue Monseigneur Romero, rue M Luther King, rue Elsa Triolet, square Gérard Philippe, Allée Jean Rostand. Le Conseil municipal a lancé une deuxième phase par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2019 sur les rues suivantes : rue Fabre d'Eglantine, rue du 19 Mars 1962, rue de la Croix Aude, rue de la Terrière, rue du Puits Neuf, avenue de la Commune de Paris. Cette deuxième phase sera réalisée en 2020 ainsi qu'une troisième phase par rapport à une estimation initiale d'une remise à niveau de notre éclairage public de 550 k€. La programmation pluriannuelle permettra une mise en conformité de l'éclairage avec la réalisation à terme, d'économies sur les consommations.

- Intérêt pour un projet privé de méthanisation sur St-Leu. Un permis de construire a été accordé par l'Etat en charge des projets sur l'énergie. Une demande de statut « enregistrement » va être déposée dans le cadre du régime d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une consultation du public va avoir lieu.

e) Plus de sérénité dans l'organisation municipale

- Budget 2019 centré sur la recherche d'équipements facilitant les conditions de travail. De nombreux outils ont été achetés dont pour les services techniques :
 - ✓ un camion avec hayon électrique pour la logistique afin de soulager la manutention
 - ✓ un tracteur avec épareuse afin de pouvoir agir en direct sur des tâches ponctuelles comme le déplacement de pierres, égalisation de terrain... Cela permet également moins de manutention (salage, interventions voirie, manifestations publiques)
 - ✓ Un désherbeur mécanique pour les grandes allées et les terrains.
- Pour les services administratifs : logiciels cimetière, urbanisme, matériel informatique.
- Amicale du Personnel : rôle renforcé par l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (mutuelle + comité d'entreprise), nouvel espace dédié en mairie principale. En 2019, l'amicale a inauguré le 3 mai un local situé à proximité de la salle de restauration du personnel.

f) Plus de citoyenneté et d'écoute

- Relai du Grand Débat National. Effectué par la mise en place d'un cahier de doléances qui n'a pas été suivi d'effets
- Outils pour une meilleure efficacité dans le traitement des demandes des citoyens → rentrée 2019 : simplification des inscriptions. Effectué par l'assouplissement des règles d'inscription et d'annulation et par des procédures en ligne simplifiées.
- Projets locaux : réunions de quartier, Forum des associations et de l'engagement citoyen, solidarité numérique, Réserve de sécurité civile, étude Conseil Municipal des Jeunes, calendrier citoyen 2020, → Grande cause municipale 2019 : l'entraide
Les réunions de quartier ont débuté, le forum des associations s'est bien déroulé et le calendrier citoyen a été réalisé avec les sapeurs-pompiers et les écoles. La réserve de sécurité civile a été étudiée dans sa phase de mise en place administrative.
- Solidarité locale dans les moments difficiles : fermeture des Passages à Niveaux. En 2019, de nombreuses réunions et échanges avec la SNCF et en interne ont permis de passer au mieux ces moments difficiles pour tous et surtout d'éviter lors des réunions préfectorales la fermeture la nuit des deux passages à niveau comme cela été prévu initialement.

En plus de ce qui était prévu initialement dans les orientations de travail 2019, **des réalisations complémentaires ont été présentées** lors de la cérémonie des vœux du Maire. **Les nouveautés sont en italique dans le texte.**

La trame utilisée était la suivante :

1 / Services de proximité : une priorité de A à Z

- Animations :
 - *Consolidation d'un programme très dense*
 - *Création d'une semaine de la Musique*
 - *Changement de lieu et développement du feu d'artifices*
 - *Retour du Marché Picard de l'ACSO sur les berges de Saint Leu*
- Citoyenneté :
 - *Relance des commémorations*
 - *Plantation de 100 arbres dans le cadre du Centenaire de 1918*
 - *Calendrier citoyen : sapeur-pompiers avec les écoles*
- Commerces et entreprises :
 - *Relance et animation du marché hebdomadaire*
 - *Refus de la diminution des horaires de la Poste*
 - *Accompagnement de nouvelles arrivées : entreprise de services à domicile et remplacement fleuriste*
 - *Projet de méthanisation sur le plateau agricole*
- Culture
 - *Ecole Municipale des Arts : mise en place d'intervenants musicaux dans les 20 classes maternelles et élémentaires + nouvelle organisation pédagogique par cycles*
 - *Salle des Gardes : aménagement d'un local supplémentaire pour les associations*
- Education :
 - *Actions éducatives auprès des scolaires : musique, étapes citoyennes, sécurité routière, découverte du patrimoine + CLEA ACSO*
 - *2 nouveaux agents spécialisés pour les écoles maternelles (ATSEM) pour l'accueil des tout petits*
 - *Travail avec les parents d'élèves pour l'annulation du projet de fermeture d'une classe à l'école Raymonde Carbon*
- Enfance (cantine, périscolaire, centre de loisirs) :
 - *Assouplissement des règles d'inscription et d'annulation, procédure en ligne plus facile*
 - *Mise en place anticipée dès la rentrée de la loi Egalim (50% de produits, bio / locaux / avec labels de qualité)*
- Petite enfance :
 - *Refus de la fermeture de la maternité de Creil, combat ACSO*
 - *Travail avec l'ACSO pour la reconversion en Maison de la Petite Enfance de l'actuel Office de Tourisme (micro-crèche, relai assistantes maternelles, professions médicales)*
- Sécurité :
 - *Vigilance sur tous sujets avec recrutement d'un 4^{ème} agent de notre PM (stationnement, dépôts sauvages, chiens dangereux, convois exceptionnels, soirées privées, etc.)*
 - *Sapeurs-pompiers : redémarrage des activités du Centre de Première Intervention communal (250 sorties)*
 - *Risques majeurs : relance Plan Communal de Sauvegarde pour faire face (ex : remise en fonction des sirènes), exercice gestion du grand chantier SNCF au printemps*
- Solidarité :
 - *Espace solidarité : bien avancé sur la création d'un 2^{ème} logement d'urgence + l'agrandissement de l'épicerie solidaire.*
 - *Résidence Autonomie : meilleure coordination avec Oise Habitat, relance des animations*
 - *CCAS : augmentation des aides attribuées, y compris tarif social de l'eau (opération ACSO)*
- Sports
 - *Obtention du label Terre de Jeux 2024 (ville sportive, nouvelles animations 2020 → 2024), candidature accueil délégations étrangères en triathlon et athlétisme (Centre de Préparation aux Jeux)*

- Maison des Sportifs : ouverture d'un local de travail et de convivialité pour les clubs sportifs dans le complexe Pascal Grousset
- Voirie et espaces verts :
 - Aménagement complet :
 - Chemin de la Garenne (devant Base de loisirs)
 - Parking de la Médiathèque
 - *Travaux finis sous peu rue du Peuple*
 - Extension des espaces publics : quatre rétrocessions de voiries et d'espaces verts effectuées (Haut Mettemont, Croix Aude, rue du Grand Clos, allée de la Terrière), trois autres en études avancées (notamment Bas Mettemont)
 - Modernisation de l'éclairage public, déjà fait dans 10 rues dont Elsa Triolet

De nombreux objectifs poursuivis :

- Sources LED meilleur éclairage + économie d'énergie
- Modulation de puissance la nuit – développement durable sans réduire la sécurité grâce aux capteurs

2 / Réorientation des grands projets d'aménagement

- Constructions neuves :
 - Projet quartier Abreuvoir aux Moines (80 logements) partenaire Linkcity ; nouvelle version en préparation, ABF
 - Décision de travailler sur l'utilisation hors logements du terrain Sovafim (parking d'appoint pour la Base de loisirs et autres manifestations)
 - Remise à plat de la reconversion de la friche « Stradal »
 - Gros travail avec l'aménageur Fulton, baisse du nombre de logements à 200, réintroduction d'un espace vert de 1ha
 - Logements en acquisition et locatif aidé avec Picardie Habitat, projet d'hôtel faisant l'objet d'une étude avec Oise Tourisme, locaux pour activités professionnelles mais pas de centre commercial bis
 - Signature du permis d'aménager et des deux premiers permis de construire (livraison fin 2021), bureau de vente CD92
 - Berges de l'Oise :
 - Arrêt du projet de port de plaisance surdimensionné et revente du bateau municipal
 - L'Espace Naturel des Berges de l'Oise, atout majeur de notre ville
 - Base de loisirs et Parc de la Garenne + Quai d'aval 2km (sur 6 km de linéaire total)
 - Aménagement cette année de chemins de halage quai d'Aval (élagage 600T, réfection du chemin 600T)
 - *Publication dès ce jour d'un plan pratique*
 - *Travail avec l'ACSO sur la prise en compte de cet axe dans le schéma directeur des voies douces*
- > *vision : aménagement d'une voie douce d'intérêt national*
- *Prochains mois : projet de bus amphibie*

3 / Meilleure prise en compte des habitants

- Réorientation des projets
- Baisse de l'endettement
- Baisse des impôts communaux de 5% sur 2019
- *Baisse des tarifs des services à l'enfance (cantine, périscolaire, centre de loisirs)*
- *Support d'information et transparence :*
 - *Nouveau supplément « Zoom » en plus de l'Infomairie, multiplication des dépliants ponctuels dans les boîtes aux lettres*
 - *Nouveau site Internet, montée en puissance sur les réseaux sociaux*

- Réunions de quartier, sessions Facebook Live

4 / Une petite ville d'équilibre dans l'agglomération

- Soutien aux projets communaux importants : Berges, petite enfance, Jeux Olympiques
- Inscription de la commune dans les opérations importantes : rétrocession de voirie zone du Renoir, *surveillance des logements indignes, coordination des systèmes d'information*

5 / Une meilleure efficacité des services

- *Stabilisation de l'organisation*
 - *11 pôles → 33 types de services rendus à la population*
- *Recrutements (remplacements, créations de postes)*
- Services plus réactifs et productifs :
 - Achat de matériels (véhicules, équipements)
 - Achat de logiciels : inscriptions, urbanisme, Services Techniques

4.4 Les orientations budgétaires 2020

Les orientations de travail 2020 sont déclinées en 5 axes d'orientation budgétaires avec 2 orientations de principe (le rééquilibrage des comptes et la transparence des engagements) et 3 orientations de dépenses (la poursuite de la modernisation de l'outil de travail, la réalisation de grandes études pour la programmation pluriannuelle des travaux conséquents d'investissement, la poursuite de l'amélioration des services de proximité dans tous les domaines).

a) Le rééquilibrage des comptes

L'endettement

Le capital restant dû de la ville est passé de 2400 K€ au 1^{er} janvier 2016, à 4080 K€ au 1^{er} janvier 2017 (2 millions d'euros empruntés en 2016), à 6675 k€ au 1^{er} janvier 2018 (3 millions d'euros empruntés en 2017), à 6192 K€ au 1^{er} janvier 2018. Le fait de rembourser du capital en 2019 a ramené le capital restant dû à 5791 K€. Les emprunts de 2016 et 2017 ont eu pour effet une hausse annuelle de 59 K€ pour le remboursement des intérêts et de 150 K€ pour le remboursement du capital, ce qui diminue d'autant la capacité à investir. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie afin de ramener cet indicateur à un niveau moindre.

La fiscalité locale

L'intégration dans l'ACSO en 2017 a eu pour effet une augmentation des taux intercommunaux pour les habitants de l'ancienne communauté de communes Pierre Sud Oise dont Saint Leu alors que parallèlement les recettes de la collectivité se voyaient très largement augmenter en raison de cette fusion avec la CAC. C'est pourquoi au Conseil municipal du 27 avril 2017, une baisse des taux communaux avait été effectuée. En 2019, il a été effectué une baisse des taux de 5 %, ce qui a représenté un retour de pouvoir d'achat de 100 K€ sur l'ensemble des foyers. En 2020, étant donné l'annonce du gel national des taux par le trésorier, il ne pourra pas y avoir de modification apportée sur les trois taux communaux (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).

b) La transparence des engagements

La recherche de la plus grande similitude entre la prévision et la réalisation budgétaire

La prévision budgétaire doit être arbitrée afin d'obtenir un taux de réalisation le plus élevé possible. Cela afin de conserver un caractère réaliste et sincère de la prévision. Les comptes pris en compte pour la réalisation sont les comptes avec mouvements réels financiers d'investissement, soit ceux des chapitres 20, 204, 21 et 23.

En 2019, le taux de réalisation budgétaire est de 56 %, il était de 45 % en 2018, de 49 % en 2017 et 51 % en 2016. Ce taux est en progression mais encore perfectible. Il faut rappeler qu'il n'intègre pas les Restes A Réaliser.

Le budget sera défini à partir de l'autofinancement dégagé en 2019 en poursuivant la potentielle vente de biens communaux qui ne sont pas liés à des projets communaux, du fonctionnement des services incluant la reprise et du développement de certains services (maison de la petite enfance, reprise des archives par le centre de gestion, responsable applicatif informatique). L'équilibre budgétaire ne devra pas provenir d'une cale d'endettement, les subventions d'investissement non certaines ne seront pas prises en compte. C'est pourquoi, l'arbitrage budgétaire sera opéré par les élus afin d'établir une programmation réaliste sur l'année 2020. Les besoins recensés en 2020 qui ne peuvent être réalisés car sortant de l'enveloppe budgétaire délimitée ou car pas réalisables sur l'année 2020 en raison du volume de programmation, ne seront pas inscrits.

c) La poursuite de la modernisation de l'outil de travail

L'amélioration des outils informatiques et matériels devrait permettre d'améliorer les conditions de travail par le développement d'une bonne ambiance générale, plus de sécurité, plus d'efficacité et donc plus de réactivité au regard de l'utilisateur.

L'idée générale est de *développer des outils informatiques mutualisés* afin faciliter la tâche des agents administratifs et de suivre aux mieux la demande des administrés. Cela devrait permettre de ne pas laisser de côté certaines demandes et donner une plus grande réactivité pour les temps de réponses. Exemples d'outils informatiques mutualisés :

- Un logiciel d'urbanisme est en cours d'installation : les demandes d'autorisation du droit des sols seront intégrées dans un logiciel spécifique avec des possibilités d'alertes sur les délais de délivrances. Le PLU sera consultable ainsi que les données cadastrales, les différentes servitudes, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, les emplacements réservés, les secteurs ABF ainsi qu'à terme, les différents réseaux. Il sera possible d'envoyer directement des flux d'informations aux services de l'état sur les statistiques d'urbanisme. Jusqu'à maintenant, nous utilisons différentes sources d'informations, tout sera regroupé dans un seul outil. Les services techniques disposeront d'une version de consultation pour les projets communaux. Lorsque les services maîtriseront l'usage du logiciel, il sera également possible de faire évoluer le logiciel vers une version consultable par les administrés.

- Un logiciel de gestion du cimetière est en cours d'installation : il permettra de relier les données des concessions à un plan informatisé. La société ayant fournie le logiciel a procédé à une saisie partielle des données. Il y aura donc à effectuer une reprise des données des fiches concession.
- La collectivité a commandé un outil de gestion des travaux et des interventions de maintenance qui devrait permettre de prendre en compte l'ensemble des travaux demandés, soit en interne ou en externe et d'avoir un suivi de ceux-ci afin de pouvoir rendre compte de l'état de prise en charge ou de réalisation. Cet outil peut également gérer les stocks, les parcs de véhicules, les consommations de fluides. Les responsables de services alimenteront le logiciel de façon progressive avec le soutien du fournisseur.
- La collectivité étudie un outil de gestion des demandes de tout ordre avec divers canaux entrants (courriers, courriels, formulaires internet, réseaux sociaux...). Celui devrait pouvoir permettre un suivi des demandes afin de pouvoir rendre compte de l'état de prise en charge ou de réalisation. Les services municipaux intéressés ont eu une démonstration d'un logiciel (Post Office) qui pourrait convenir à nos besoins. La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a fait l'acquisition de ce logiciel, durant l'été 2019. Il convient d'organiser une visite sur site pour voir en conditions réelles les différents aspects du logiciel et si cela correspond à nos besoins.
- Le Pôle Social va également faire l'acquisition de logiciels de suivi des demandes d'aide et de gestion de l'épicerie solidaire.

Sur le plan matériel, des achats de matériel adaptés aux besoins des services devraient permettre une pénibilité moindre et la réalisation de tâche que nous ne pouvons actuellement effectuer.

Exemples d'achats de matériel :

- Un véhicule électrique neuf pour l'agent en charge de la propreté. Soit un véhicule adapté au ramassage des différentes poubelles sur la commune. Faible largeur pour limiter les risques
- Un camion master ampliroll pour les bennes existantes.
- Un véhicule type trafic pour les espaces verts, un de nos véhicules étant en bout de course (plus de 5 k€ de travaux).

d) La réalisation d'études et la programmation pluriannuelle des travaux conséquents d'investissement

Il convient de réaliser des études sur les dossiers conséquents afin d'avoir une vision globale pour monter les intentions de dépenses sur plusieurs années et les dossiers de subventions.

- Une étude conséquente a été réalisée par le SE60 pour la rénovation du parc d'éclairage public pour un montant global de travaux estimé à 650 K€. En 2019, une première phase a été engagée pour 11 rue et quasiment réalisée pour 86 K€. Une deuxième phase a été engagée pour 6 rues pour un montant 67 K€. Pour 2020, il conviendra de poursuivre ce programme qui permet de changer les anciennes ampoules en lampes LED avec réglage de l'intensité en fonction de la présence. Ce qui signifie à terme des économies sur les coûts de fonctionnement en plus de la diminution de la pollution lumineuse.

- Sur l'abbatiale, des travaux d'urgence ont été réalisés en 2019 sur l'escalier menant à la tribune du premier étage. Des travaux sont nécessaires pour faire face à quelques fuites. Plus globalement il s'avère que les travaux de restauration sont conséquents. Il convient donc de réaliser une étude globale afin d'aboutir à un phasage sur plusieurs années. L'étalement sera déterminé en fonction du chiffrage.
- Pour la rénovation des voiries, il convient également de réaliser un programme pluriannuel de rénovation. Il reste à faire la sécurisation de la dernière entrée de ville, soit la rue de l'hardillière avec des financements du département. Dans un premier temps, un premier niveau de sécurisation est envisageable.
- Pour la circulation liée à la création du quartier STRADAL, une étude sera réalisée conformément à ce qui a été préconisé lors du Conseil municipal du 14 octobre 2019 lors du point d'avancement du projet d'aménagement et des orientations de circulation
- Pour la rétrocession du Bas Mettemont, une étude a été commandée par EDF pour la réalisation des travaux. Lorsque la collectivité sera propriétaire, elle aura à réaliser des travaux de voirie et au choix, en complément, des travaux d'externalisation des réseaux du domaine privé vers le domaine public. Il sera certainement nécessaire d'étaler la réalisation dans le temps. La commune sera soutenue par une participation financière d'EDF et de Picardie Habitat
- Une première étude avec cofinancement obtenu de la part de Oise Habitat sur les orientations stratégiques de réaménagement de la place de la République et de ses abords.
- Concernant la sucrerie : l'entreprise SIRETEC a réalisé une étude en 2019 pour le compte de la commune sur différents scénarios d'évolution du bâtiment. Il eut été préférable que celle-ci soit un préalable à l'acquisition. Un premier niveau de sécurisation serait à minima de procéder à la sécurisation de la porte et du pourtour extérieur. Les autres travaux prioritaires à mener sont pour exemples :
 - ✓ La remise en état des supports de couvertures, de la couverture et des gouttières, pour mettre le bâtiment hors d'eau afin de stopper la corrosion des éléments métalliques de la couverture. Un traitement anticorrosion devra être apporté sur les éléments non remplacés. Les descentes de gouttières devront être canalisées en pied de bâtiment pour éviter les infiltrations en pieds de murs et de poteaux.
 - ✓ La sécurisation structurelle de la charpente.
 - ✓ La fermeture des ouvertures et failles en façades. Les éléments conservés devront être liaisonnés avec la structure. Cela afin de supprimer la pénétration d'eau par les façades et supprimer les effets de vent pouvant soulever les tuiles dans les zones sans sous face de toiture en Minangois.
 - ✓ etc.

Une fois la réalisation des travaux de mise en sécurité structurelle et à la pénétration des personnes non autorisées, les travaux d'aménagement pourront être prévus dans un délai de plusieurs années sous condition de l'entretien du bâtiment pour maintenir son état après mise en sécurité.

e) La poursuite de l'amélioration des services de proximité dans tous les domaines

- Élargissement du programme d'animations culturelles, sportives, festives
- Mise en valeur de l'ensemble du bâtiment de l'espace solidarité (second logement d'urgence, agrandissement de l'épicerie solidaire)
- Ouverture de la maison de la petite enfance
- Mise en place d'un service d'aide à l'utilisation des outils informatiques
- Entretien des bâtiments scolaires, culturels, et autres (modernisation du chauffage, réfection de toitures, etc.)
- Optimisation des deux locaux associatifs nouveaux
- Schéma Directeur des Bâtiments qui permettra de vérifier l'adéquation entre la qualité, la capacité des bâtiments avec les services rendus. Et éventuellement de procéder à des ajustements (réparations, ventes, relocalisation de services, réaffectation de bâtiments)